

## **10. Quo vadis Triangle de Weimar ? Nécessité d'élaborer un cadre conceptuel pour revitaliser le Triangle de Weimar (« Agenda 2021 »)<sup>1</sup>**

**Klaus-Heinrich Standke**

En 2009, année de commémorations multiples (1919, 1929, 1939, 1949, 1989), il convenait de célébrer un autre anniversaire moins médiatisé : le 29 août 2009 marquait le 18<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration commune sur l'avenir de l'Europe<sup>2</sup> par les trois ministres des Affaires étrangères de l'époque Hans-Dietrich Genscher, Roland Dumas et Krzysztof Skubiszewski, qui fondaient ainsi le Triangle de Weimar. Dix-huit ans dans la vie d'un homme ou d'une femme, c'est la majorité et l'entrée dans la vie adulte. Comment a mûri le Triangle de Weimar ? Est-il capable de s'affirmer ? Comment se porte-t-il et quel avenir s'offre à lui ? On oublie parfois que le célèbre Triangle de Weimar ne repose sur aucun traité signé par les gouvernements et les parlements allemands, français et polonais. La déclaration commune de Weimar du 29 août 1991 cosignée par les trois ministres des Affaires étrangères, qui se résume à une simple page, constitue la seule légitimité du projet de Triangle de Weimar.

À l'occasion de leurs premières retrouvailles à Weimar, lors du 15<sup>ème</sup> anniversaire du Triangle le 29 août 2006, les trois pères fondateurs avaient solennellement réaffirmé leur déclaration :

*« Les trois pays forment une communauté d'intérêts pour le succès de l'Europe.*

- *Nous appelons nos peuples et gouvernements à poursuivre la voie de la responsabilité commune des Français, Allemands et Polonais.*
- *Nous appelons les trois pays à relever avec toute leur force les défis actuels de l'Europe. »*

Dans les trois pays, des appels à la revitalisation du Triangle de Weimar se font entendre de toutes parts ; c'est l'occasion de se demander si la construction informelle qu'appelaient de leurs vœux les pères fondateurs du Triangle il y a 18 ans ne risque pas aujourd'hui, dans le cadre nouveau de l'Europe des 27, de marginaliser la coopération franco-germano-polonaise.

Si la vitalité du Triangle de Weimar se mesurait au rythme de ses rencontres officielles, il y aurait des raisons de s'inquiéter :

- Depuis 1998, les sommets du Triangle de Weimar se sont succédé tous les 21 mois en moyenne. Le dernier sommet en date s'est tenu à Mettlach en décembre 2006. Aucune date n'a encore été arrêtée pour le prochain sommet

---

<sup>1</sup> Le Triangle de Weimar en Europe (dir. Klaus-Heinrich Standke ), Edition Adam Marszalek, Torun 2010

<sup>2</sup> Déclaration commune des ministres des Affaires étrangères allemand, français et polonais sur l'avenir de l'Europe, Weimar, 29 août 1991, [www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Europa](http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Europa)

qui devrait être organisé en Pologne à l'invitation du président Lech Kaczynski (voir chapitre 5.2).

- Lors de la fondation du Triangle de Weimar en 1991, des réunions des ministres des Affaires étrangères étaient régulièrement organisées chaque année. Or depuis 2005, une seule réunion de ce type a eu lieu, sur l'invitation du ministre Bernard Kouchner, le 18 juin 2008 à Paris. Il est donc bon signe que les ministres des Affaires étrangères des trois pays, aient trouvé, en automne 2009, un accord pour organiser leur prochaine réunion, probablement en avril 2010, cette fois à Bonn. (voir chapitre 6.1)
- En outre, entre 1994 et 2003, les ministres de la Défense des trois pays se sont réunis 12 fois. Depuis 2004, c'est-à-dire depuis l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne, une seule réunion des ministres de la Défense a été organisée ; les ministres en charge d'autres portefeuilles tels que les Finances, les Affaires sociales et le Travail ne se sont, quant à eux, plus réunis en format « Weimar ». (voir chapitre 6.2)

Aujourd'hui, ce ne sont donc plus seulement les détracteurs de la formation trilatérale mais aussi ses partisans qui s'interrogent : ce projet, fondé en 1991 dans le climat d'euphorie européenne qui avait succédé à la chute du mur, trouve-t-il encore sa justification dans l'Europe des 27 ? Des appels à une revitalisation du Triangle de Weimar se font entendre dans les trois pays. Dans leur traité de coalition du 24 octobre 2009, les trois partis allemands au gouvernement sont convenus à Berlin « d'exploiter plus activement les possibilités du Triangle de Weimar ». Les mêmes signaux sont perceptibles à Varsovie et à Paris.

A l'occasion des deux premiers déplacements à l'étranger du nouveau ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, auprès de ses homologues polonais et français, Radosław Sikorski et Bernard Kouchner à Varsovie le 31.10.2009 et à Paris 2.11.2009 respectivement, la question du Triangle de Weimar a pris un nouveau départ. Dans une conférence de presse, le 2.11.2009 au Quai d'Orsay, le ministre français parlant aussi au nom des ses deux collègues de Berlin et de Varsovie : « *Nous serons très heureux de réanimer ce Triangle de Weimar.* »

Depuis sa fondation, le Triangle de Weimar a une tête de Janus : il est investi d'une double mission, d'une double mission, parfois méconnue. Dans l'esprit de ses fondateurs, il doit poursuivre en permanence deux objectifs en parallèle :

- Le premier exige une mise en œuvre politique.
- Le second nécessite un engagement systématique de la société civile.

1) Il s'agissait tout d'abord de créer un forum consultatif informel pour conduire la Pologne et les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale vers l'adhésion à l'UE, à l'OTAN et à l'UEO. Ce premier objectif a été atteint il y a cinq ans, avec l'élargissement de l'UE à l'est.

En 2009, les ministres des Affaires étrangères allemand, français et polonais attribuent, en termes quasiment identiques, cette double dimension au Triangle de Weimar : il doit constituer un forum de dialogue informel, fondé sur la confiance et la solidarité et destiné à favoriser la concertation sur des questions d'intérêt commun, et un groupement trilatéral visant à développer des projets, des propositions et des actions communes dans le cadre de l'Union européenne.<sup>3</sup> Dans ce cadre qui se définit d'abord politiquement, s'inscrivent des sujets qui figurent actuellement à

---

<sup>3</sup> Voir l'introduction des ministres des Affaires étrangères allemand, français et polonais au présent ouvrage.

l'ordre du jour de l'UE et dans lesquels les trois pays sont bien placés pour jouer un rôle moteur (voir aussi chapitre 8) :

- *Strategie économique de l'UE*
- *Changement climatique*
- *Politique commune de l'Union européenne en matière de voisinage et de relations avec l'est,*
- *Partenariat méditerranéen et partenariat avec l'est,*
- *Politique de l'UE en matière de sécurité énergétique (oléoduc de la mer Baltique et dépendance vis-à-vis de la Russie),*
- *PESC,*
- *Frontières de l'élargissement de l'UE,*
- *Migrations, etc.*

II.) Dans ses conclusions du dernier sommet du Triangle de Weimar le 5 décembre 2006 à Mettlach, la chancelière fédérale Angela Merkel, en présence des présidents français et polonais, rappelait la seconde dimension du Triangle de Weimar, tout aussi importante, déclarant que le Triangle de Weimar avait été fondé : « *non seulement pour réunir les responsables politiques mais aussi pour rapprocher nos sociétés* ». <sup>4</sup> Dès 1991, les trois ministres des Affaires étrangères envisageaient la création d'un réseau des sociétés civiles afin de « mettre collectivement en route des projets concrets et utiles qui profiteront directement aux hommes » (jeunesse, environnement, technologies, infrastructures, communication, énergie, culture, éducation, sciences, médias, programmes d'échanges).

Le processus de rapprochement des sociétés civiles dans le cadre du Triangle de Weimar s'est cependant révélé considérablement plus difficile que ce qu'espéraient ses fondateurs il y a 18 ans. L'expérience de la réunification des deux parties de l'Allemagne, qui, contrairement aux pays du Triangle de Weimar, n'étaient pas séparées par la barrière de la langue, a permis de mesurer l'ampleur des difficultés s'agissant de construire dans un esprit de parité des structures communes de la société civile. Comme pour la réunification allemande, le projet de coopération des sociétés civiles au sein du Triangle de Weimar nécessite, aujourd'hui comme hier, l'appui créatif et patient des instances publiques.

Les deux chefs d'État, la chancelière fédérale, les premiers ministres français et polonais, les ministres des Affaires étrangères des trois pays, les parlementaires de tous les groupes politiques ne se lassent pas de souligner, en ce 18<sup>ème</sup> anniversaire, l'importance inchangée du Triangle de Weimar (Bernard Kouchner : « Une grande cause européenne »). Cet appui politique au plus haut niveau devrait permettre de surmonter l'écart manifeste entre les ambitions et la réalité de la coopération trilatérale. Il n'existe pour l'heure aucune "feuille de route" de génie pour le Triangle de Weimar. Il s'agit donc de développer dans chacun des trois pays les grandes lignes d'un projet-cadre de coordination afin d'entériner la multiplicité des idées et propositions avancées à l'occasion des 7 sommets du Triangle de Weimar et des 14 rencontres des ministres des Affaires étrangères en « format Weimar », et de veiller à ce que les décisions prises soient effectivement mises en œuvre.

---

<sup>4</sup> Conférence de presse de la chancelière fédérale Angela Merkel à l'issue du dernier sommet du Triangle de Weimar à Mettlach le 5.12.2006. REGIERUNGonline – Conférence de presse du 5.12.2006  
[www.bundesregierung.de/Content/DE/Mitschrift.Pressekonferenz](http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Mitschrift.Pressekonferenz)

À titre de contribution pour nourrir les discussions nécessaires en vue de ce projet-cadre, 16 actions sont proposées ci-dessous. Elles constituent les pièces d'une mosaïque. Assemblées, en complément du programme *politique* important du Triangle de Weimar évoqué plus haut, qui demeure inchangé, elles pourraient constituer la base d'une feuille de route (« Agenda 2021 ») pour élaborer le volet *société civile* du Triangle de Weimar. Comme modèle, pour cette série d'actions, nous proposons de nous servir de l'« Agenda Franco-allemand 2020 », retenu par le Président Nicolas Sarkozy et la Chancelière fédérale Angela Merkel lors du 12<sup>ème</sup> Conseil des ministres franco-allemand du 4 février 2010 à Paris. Cette feuille de route bilatérale, couvrant la prochaine décennie, s'articule autour de six grandes lignes qui sont, pour la plupart, très proches de celles que nous avons élaborées pour le Triangle de Weimar.

Nous suggérons que le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Triangle de Weimar, le 29 août 2011, serve comme point de départ au lancement de cette « Agenda 2021 » pour une coopération tripartite franco-germano-polonaise.

La concrétisation de cette série d'actions trilatérales, au contraire du Traité de l'Élysée, ne nécessiterait pas la signature d'un traité international contraignant devant être ratifié par les trois parlements. La Déclaration commune des trois ministres des Affaires étrangères, qui constitue depuis le 29 août 1991 la seule base légale concrète du Triangle de Weimar, offrirait un cadre suffisant pour une approche commune franco-germano-polonaise.

<b>ÉLÉMENTS POUR L'ÉLABORATION D'UN CADRE D'ACTION DESTINÉ À REVITALISER LE TRIANGLE DE WEIMAR (« AGENDA 2021 »)</b>
<b>1.) Établissement d'une feuille de route pour le Triangle de Weimar</b>
<b>2.) Désignation d'un responsable de la coopération franco-germano-polonaise (« Monsieur ou Madame Weimar »)</b>
<b>3.) Création d'un forum de dialogue du Triangle de Weimar</b>
<b>4.) Création du site Internet trilingue du Triangle de Weimar</b>
<b>5.) Dotation du prix Adam Mickiewicz</b>
<b>6.) Création d'un fonds « Triangle de Weimar »</b>
<b>7.) Échanges trilatéraux pour la jeunesse</b>
<b>8.) Renforcement de la coopération universitaire</b>
<b>9.) Coopération dans le domaine de la Science et de la Technologie</b>
<b>10.) Énergie et Environnement</b>
<b>11.) Jumelages municipaux</b>
<b>12.) Coopération trilatérale des régions</b>
<b>13.) Coopération culturelle</b>
<b>14.) Médias</b>
<b>15.) Économie</b>
<b>16.) Associations de pays et autres groupes de la société civile</b>

### **1.) Établissement d'une feuille de route pour le Triangle de Weimar**

Les tableaux 1 du chapitre 5.2 « Les sommets du Triangle de Weimar » et le tableau 4 du chapitre 6.1 « Le rôle des ministres des Affaires étrangères » indiquent clairement qu'en près de deux décennies de rencontres trilatérales officielles, de

multiples propositions de projets très intéressants ont été formulées ; ces propositions sont similaires à celles qui ont donné leur empreinte aux relations franco-allemandes et en conséquence de l'agenda 2020 bilatéral récent. Il conviendrait donc d'établir la « feuille de route » d'un programme commun de coopération trilatérale à partir de ces ébauches de projets issues des sommets et réunions ministérielles. Les ministères des trois pays assumeront la responsabilité commune de la mise en œuvre de ce programme dans leurs domaines de compétence respectifs, le cas échéant sous la forme d'un partenariat public-privé avec la société civile ; cette pratique a fait ses preuves dans le cadre de la coopération bilatérale franco-allemande. Lors des prochains sommets ou réunions ministérielles du Triangle de Weimar, les résultats des projets mis en œuvre seraient évalués, et leurs priorités réactualisées.

Les contributions thématiques qui suivent peuvent constituer autant de composantes de la feuille de route à mettre en place ; certaines d'entre elles nécessitent d'être dotées de ressources financières propres.

## **2.) Désignation d'un responsable de la coopération franco-germano-polonaise (« Monsieur ou Madame Weimar »)**

Le Triangle de Weimar ne va pas de soi. Entre l'idée, toujours saluée, et sa concrétisation dans un cadre aux contours encore flous, le chemin à parcourir est long.

Le 17 juin 2005, dans une allocution d'ouverture à une conférence sur l'avenir du Triangle de Weimar organisée au ministère des affaires étrangères polonais à Varsovie, Hans-Dietrich Genscher, ancien ministre des Affaires étrangères allemand et « maître à penser » du Triangle de Weimar, formulait la proposition suivante : « *Pour le 15<sup>ème</sup> anniversaire du Triangle de Weimar, les gouvernements allemand, français et polonais devraient envisager de nommer un coordinateur. Une transparence accrue conférerait davantage d'efficacité aux multiples initiatives trilatérales* ». Tout comme le responsable de la coopération bilatérale franco-allemande (Secrétaire Général), cette personnalité pourrait coordonner la préparation, l'exécution et le suivi des décisions arrêtées dans le cadre trilatéral franco-germano-polonais, coordonner les recommandations et accompagner le rapprochement des positions des trois pays au sein des organes de l'Union européenne. Sur le modèle de la coopération franco-allemande, il serait envisageable que ce responsable soit épaulé par des représentants détachés par les deux pays partenaires.

Si les gouvernements souhaitent retenir cette proposition pour son 20<sup>ème</sup> anniversaire, il conviendrait, avant d'institutionnaliser la nouvelle fonction de coordinateur - dont la création a été recommandée à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire du Triangle de Weimar -, d'évaluer l'efficacité des mécanismes de coordination existants dans les relations bilatérales. Il apparaîtrait alors rapidement que pour la société civile, même au niveau bilatérale, la fonction importante de contrôle et de centre d'échanges pour la mobilisation professionnelle des ressources reste bien en-deçà de ses capacités, sans parler du manque de transparence aux yeux du public intéressé. Le potentiel d'une coopération franco-germano-polonaise dans les domaines identifiés ci-dessous risque bien d'être encore moins exploité.

## **3.) Création d'un forum de dialogue du Triangle de Weimar**

*Département de la traduction*

.../...

Pour reprendre les termes de la déclaration commune prononcée à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée et suivant les objectifs du Forum germano-polonais qui existe depuis 1977, nous proposons la création d'un forum de dialogue franco-germano-polonais. Une coopération renforcée entre l'Allemagne, la France et la Pologne dans le cadre du Triangle de Weimar suppose une meilleure connaissance mutuelle de nos sociétés et de nos cultures. Afin de permettre un dialogue accru entre nos responsables politiques, économiques, syndicaux, associatifs, représentants des médias et personnalités du monde culturel des trois pays, nous proposons qu'une Conférence franco-germano-polonaise les réunisse chaque année, afin de leur permettre de débattre des grandes questions qui intéressent nos sociétés.

Ce forum de dialogue trilatéral pourrait prendre pour exemples la Conférence germano-britannique de Königswinter, l'Atlantik-Brücke, le Forum germano-russe et son « Dialogue de Saint-Pétersbourg », le Forum germano-polonais déjà cité ou bien le forum de dialogue franco-allemand proposé par le président français et le chancelier allemand à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée.

En s'appuyant sur l'expérience de ces structures qui ont fait leurs preuves, il serait aisé de mettre en œuvre un forum de dialogue franco-germano-polonais qui pourrait se réunir chaque année dans l'un des trois pays du Triangle de Weimar.

Dès le 5 décembre 2006, lors du dernier sommet du Triangle de Weimar, la chancelière fédérale et les deux chefs d'État ont clairement exprimé leur soutien à cette initiative en faveur d'un dialogue renforcé entre les intellectuels des trois États. Pour le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, le Triangle de Weimar a en outre acquis une fonction nouvelle : celle de groupe de réflexion, de force de proposition et d'action au sein de l'Union européenne. Des groupes de réflexion trilatéraux composés des centres d'analyse et de prévision des ministères et élargis à des experts de la société civile pourraient en constituer les bases.

#### **4.) Création du site Internet trilingue du Triangle de Weimar**

La création par le ministère allemand des Affaires étrangères d'un site Internet bilingue commun avec d'une part le ministère français des Affaires étrangères et d'autre part le ministère polonais des Affaires étrangères illustre les relations de voisinage privilégiées qu'entretient l'Allemagne avec chacun de ses deux partenaires du Triangle de Weimar. C'est lors du 73<sup>ème</sup> sommet franco-allemand de Toulouse en 2003 qu'avait été lancée l'idée d'un site Internet commun franco-allemand ; le président français et le chancelier allemand avaient alors souligné l'importance d'une meilleure intégration de la société civile dans la coopération franco-allemande. Le projet avait été concrétisé en 2003, dans le cadre de la célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée.

Le Comité pour la coopération franco-germano-polonaise (Comité du Triangle de Weimar) a pour sa part créé en 2004 son propre site Internet ([www.weimarer-dreieck.eu](http://www.weimarer-dreieck.eu)) fréquenté par des milliers de visiteurs. Ce site comporte des liens avec les portails Internet des ministères des Affaires étrangères de Berlin, Paris et Varsovie ainsi qu'avec les sites Internet des ambassades des capitales des trois pays du Triangle de Weimar. Actuellement le site du Comité contient notamment le corpus d'archives le plus complet sur le Triangle de Weimar. Il relaie les informations qui lui sont communiquées sur les réunions officielles des gouvernements ainsi que sur la multiplicité d'initiatives de la société civile dans les trois pays. Il comporte en

outre une bibliographie actualisée en permanence des communiqués officiels et des publications scientifiques sur le Triangle de Weimar.

Deux tiers des visiteurs du site en allemand viennent d'Allemagne, 9 % se trouvent en France, 9 % en Pologne, et environ 15 % proviennent de 50 autres pays. Pour répondre au souci d'intégration plus forte de la société civile des trois pays et des autres personnes intéressées, il semble urgent de transformer le site existant en un portail Internet interactif en langues allemande, française, polonaise et éventuellement anglaise.

## 5.) Dotation du prix Adam Mickiewicz

Le poète polonais Adam Mickiewicz, qui a donné son nom au prix, entretenait une relation particulière avec l'Allemagne, et surtout avec la France. Ce prix décerné pour services rendus à la coopération franco-germano-polonaise en Europe est remis chaque année conjointement par le maire de la ville de Weimar et le président du Comité du Triangle de Weimar, pour l'anniversaire de la fondation du Triangle de Weimar, le 29 août. Ce prix n'est pas doté. Il a été décerné pour la première fois à ses pères fondateurs, les anciens ministres des Affaires étrangères Roland Dumas, Hans-Dietrich Genscher et Krzysztof Skubiszewski à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du Triangle de Weimar, le 29 août 2006. La cérémonie de remise du prix constitue, parmi les « manifestations » politiques irrégulières du Triangle de Weimar, la seule qui occupe une place fixe dans le calendrier des rencontres des trois pays. La mise à l'honneur médiatique des lauréats dans les trois pays, les discours faisant l'éloge de personnalités de renom et la participation de représentants des gouvernements des trois pays ainsi que du gouvernement du Land de Thuringe permettent de réaffirmer l'importance du Triangle de Weimar aux yeux du public.

Deux grands prix décernés par les autorités pour services rendus en matière de coopération bilatérale peuvent servir de modèle au prix Adam Mickiewicz :

- Le prix De Gaulle-Adenauer
- Le prix germano-polonais

Créé le 22 janvier 1988 à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée par échange de lettres entre les deux gouvernements, le prix De Gaulle-Adenauer est doté de 10 000 euros que les deux lauréats se partagent. Il est remis alternativement à Berlin et à Paris. Le prix est destiné à reconnaître et promouvoir la participation active de citoyens des deux pays à la construction du partenariat franco-allemand. Les deux gouvernements souhaitent autant que possible encourager cet engagement, qui s'exprime par une multitude de projets et d'initiatives, et offrir à son développement un cadre optimal.

Le prix germano-polonais, créé conformément au traité germano-polonais de bon voisinage et de coopération amicale du 17 juin 1991, est décerné à des personnalités et institutions polonaises et allemandes pour récompenser des services rendus en faveur du développement des relations germano-polonaises.

Nous proposons, comme pour le prix franco-allemand et le prix germano-polonais, d'assortir le prix Adam Mickiewicz d'une dotation commune des trois pays afin de lui conférer la plus grande signification symbolique possible.

## 6.) Création d'un fonds « Triangle de Weimar »

On souligne souvent, à raison, le succès sans précédent de la coopération franco-allemande, qui a su tisser à de nombreux niveaux des liens de plus en plus étroits entre les sociétés civiles des deux pays ; à tel point que beaucoup suggèrent de « weimariser » ce modèle en élargissant à la Pologne des mécanismes qui ont fait leurs preuves au niveau bilatéral. Cependant, il ne faut pas oublier que ces relations bilatérales privilégiées entre les deux sociétés civiles sont le fruit d'investissements publics massifs des deux pays - plusieurs centaines de millions d'euros - sur des décennies, notamment au bénéfice de l'OFAJ. Que serait-il advenu de la coopération franco-allemande inscrite dans le Traité de l'Élysée sans ses fondements organisationnels et la multiplicité d'initiatives financées par les pouvoirs publics ? Il en va de même pour les relations germano-polonaises : le fonds pour la coopération germano-polonaise, créé en 1991, c'est-à-dire la même année que l'Office germano-polonais pour la jeunesse et le Triangle de Weimar, a joué un rôle indispensable en permettant depuis cette date de mobiliser environ 250 millions d'euros en faveur de la coopération entre les sociétés civiles allemande et polonaise.

La Fondation France-Pologne pour l'Europe, qui possède un double siège à Paris et Varsovie, a quant à elle été créée en 1989, à l'initiative de la France. Elle vise à soutenir la création de structures de la société civile en Pologne, de développer des partenariats notamment avec des municipalités, des organisations syndicales et patronales et des universités françaises, et à organiser des manifestations sous la forme « d'universités ouvertes », qui se sont tenues ces dernières années sous l'égide du Triangle de Weimar. Les pouvoirs publics français ont accordé à la fondation un financement total de plus de 50 millions d'euros.

Il est surprenant que les gouvernements allemand, français et polonais aient mobilisé des ressources massives pour leurs relations bilatérales alors qu'aucun des trois pays ne prévoit de financement pour la coopération trilatérale pourtant sans cesse louée (Lech Kaczynski : « Le Triangle de Weimar demeure une structure immensément utile », Bernard Kouchner : « Une grande cause européenne »), au contraire du Groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque), structure tout aussi informelle qui a créé un Fonds de Visegrad alimenté par les quatre partenaires.

Il est à noter que le fonds de Visegrad créé en 2000 était à l'origine doté d'un budget annuel de 2 millions d'euros ; par décision des premiers ministres du groupe de Visegrad, celui-ci a été porté à 5 millions d'euros à partir de 2007, financés à parts égales par les pays partenaires. Ces ressources sont destinées à financer des projets dans des secteurs pour une large part identiques aux domaines d'action prioritaires de la coopération franco-germano-polonaise définis lors des sommets du Triangle de Weimar, mais qui ne bénéficient, eux, d'aucun moyen financier identifié.

Dans une allocution d'ouverture à une conférence trilatérale organisée à Varsovie le 17 juin 2006, Hans-Dietrich Genscher déclarait ainsi, dans la perspective du 15<sup>ème</sup> anniversaire du Triangle de Weimar : « Un 'fonds Triangle de Weimar' financé par des partenaires publics et privés pourrait conférer des bases durables au projet et, à l'aide d'un cofinancement de Bruxelles, permettre de lancer des programmes d'intérêt commun ayant valeur de modèle pour d'autres États membres de l'UE intéressés ».

Le 7 novembre 2008, à l'occasion d'une réunion à Paris des trois secrétaires d'État en charge de l'Europe, le secrétaire d'État chargé de la coordination européenne du gouvernement polonais, Mikołaj Dowgielewicz, a annoncé la création, à l'initiative de la Pologne, d'une fondation en l'honneur de Bronislaw Geremek, qui devrait contribuer à promouvoir le rapprochement des sociétés civiles des trois pays. Il a réitéré cette proposition lors de la réunion des trois ministres pour les affaires européennes le 1. février 2010 à Varsovie.

S'il faut ajouter foi aux nombreuses déclarations en faveur d'un renforcement de la coopération au sein du Triangle de Weimar prononcées lors des sommets et réunions des ministres des Affaires étrangères et d'autres ministres dans le cadre du Triangle de Weimar, il devrait être relativement plus facile aux trois gouvernements participants qu'aux quatre gouvernements du Groupe de Visegrad de réunir les conditions financières nécessaires à la création de ce « fonds du Triangle de Weimar ».

Nous proposons de former un groupe de travail trilatéral chargé d'étudier la possibilité de concrétiser un projet de ce type. Une première solution pragmatique pourrait consister, par exemple, à ouvrir le Fonds pour la coopération germano-polonaise à des pays tiers pour permettre, dans une modeste mesure, un financement ou un cofinancement de projets du Triangle de Weimar. Une telle solution a déjà été mise en œuvre pour les Offices franco-allemand et germano-polonais pour la jeunesse, pour l'Université franco-allemande et pour la Fondation France-Pologne.

## 7.) Échanges trilatéraux pour la jeunesse

Le dernier sommet du Triangle de Weimar à Mettlach, comme tous ceux qui l'avaient précédé, approuvait « *les excellents programmes d'échanges (...) qui encouragent des millions de jeunes Français, Allemands et Polonais à mieux se connaître.* » Pour évaluer le sens de cette déclaration, il n'est pas inutile de rappeler l'ordre de grandeur des différents programmes.

Chaque année, environ :

- 200 000 jeunes participent à des rencontres franco-allemandes,
- 140 000 jeunes participent à des manifestations germano-polonaises, et
- 2 000 jeunes participent à des manifestations franco-germano-polonaises.

Les participants au sommet de Mettlach du 5 décembre 2006 ont réaffirmé leur soutien aux Offices pour la jeunesse et les ont encouragés à « poursuivre leurs programmes bilatéraux à ce même rythme élevé et à intensifier les efforts trilatéraux ». (voir chapitre 9.41)

Pour y parvenir, nous proposons de créer un fonds spécial trilatéral supplémentaire qui sera mis à disposition des Offices franco-allemand et germano-polonais pour la jeunesse, afin d'accorder à la coopération trilatérale dans le cadre du Triangle de Weimar une place vérifiable, visible et spécifique. Alors que la programmation trilatérale actuelle semble plutôt relever du hasard, une planification systématique à moyen terme de projets pour la jeunesse jouerait un rôle majeur pour promouvoir le Triangle de Weimar, et permettrait son ancrage dans la génération suivante.

## **8.) Renforcement de la Coopération universitaire**

Les sommets du Triangle de Weimar ont souligné à maintes reprises l'importance de la coopération universitaire entre l'Allemagne, la France et la Pologne, pays centraux dans l'espace universitaire européen.

Compte tenu du nombre d'étudiants dans les trois pays, qui dépasse largement les 6 millions, le potentiel théorique de la coopération dans le domaine universitaire est immense. Pourtant (en dépit des processus de Lisbonne et de Bologne), 30 000 étudiants à peine suivent un cursus dans l'un des deux pays voisins. Et seuls quelques centaines d'étudiants allemands et français sont inscrits dans une université polonaise.

Les universités allemandes ont certes conclu 2 343 partenariats avec des universités françaises et 842 avec des établissements polonais ; mais la mobilité des enseignants universitaires dans le cadre du programme Erasmus entre les trois pays voisins se limite à quelques centaines de personnes (voir chapitre 9.61).

En dépit de nombreux efforts, la participation de la Pologne aux programmes de recherche de l'UE demeure insatisfaisante (tout comme celle de tous les autres nouveaux membres d'Europe centrale et orientale). La participation des universités polonaises au programme-cadre de recherche de l'UE est en-deçà de la moyenne. La France et l'Allemagne, qui ont des décennies d'expérience et de savoir-faire en matière de demandes de fonds à l'UE, pourraient associer systématiquement les universités et les organismes de recherche polonais aux projets de l'UE, dans l'intérêt de tous les participants.

Les relations universitaires pourraient pourtant jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs du Triangle de Weimar. Il ne s'agit pas seulement de mettre en place des échanges systématiques d'enseignants universitaires et d'étudiants. Il importe bien plus encore, dans le cadre de la coopération universitaire, de faire connaître la culture des trois pays voisins et de l'ancrer dans les élites intellectuelles. Le dernier sommet du Triangle de Weimar à Mettlach encourageait ainsi « les initiatives visant à favoriser le dialogue entre les intellectuels de nos pays ».

Si l'on souhaite appliquer fidèlement les principes fondateurs du Triangle de Weimar, il convient certes de poursuivre la concertation trilatérale au niveau gouvernemental s'agissant de coopération politique, mais aussi de mener une réflexion approfondie sur la manière de sensibiliser durablement la future classe dirigeante des trois pays à la nécessité d'une coopération franco-germano-polonaise plus étroite, dans une Europe qui va s'élargissant.

Pour accorder à la coopération universitaire dans le cadre du Triangle de Weimar la place politique importante qui lui a toujours été reconnue, il conviendrait d'organiser pour la première fois une réunion des ministres en charge de l'enseignement supérieur dans les trois pays. Une réunion trilatérale d'experts chargée de formuler des recommandations pourrait préparer cette rencontre, en formulant des recommandations à l'intention des ministres.

## **9.) Coopération dans le domaine de la science et de la technologie**

Lorsque l'on compare les indicateurs économiques des pays du Triangle de Weimar, il est évident que la Pologne, en dépit de tous les progrès économiques qui se sont poursuivis même depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE il y a cinq ans, présente un retard inquiétant dans un domaine, à savoir celui de la science et de la technologie. (Cf. Chapitre 9.71). Alors que l'Allemagne dépense chaque année environ 55,7 milliards d'euros (2,54% du PIB) pour la recherche et le développement, et la France, 30,1 milliards d'euros (2,14%), cet investissement ne représente qu'à peine 1,2 milliard d'euros pour la Pologne. (Année de référence : 2006). Cette situation est de plus aggravée par le fait que la Pologne accuse par ailleurs un déficit de 1,694 milliards d'euros au niveau de sa balance des paiements technologiques. Les partenaires de la Pologne au sein du Triangle de Weimar, l'Allemagne et la France, pourraient, grâce à un réseau de coopérations technico-scientifiques ciblées, avec le soutien de partenariats entre établissements universitaires (cf. chapitre 9.61) et dans le cadre de l'espace européen de la recherche qui est ambitionné, apporter une aide notable en ce qui concerne la stratégie de rattrapage requise.

Afin de conférer au thème de la coopération technico-scientifique au sein du Triangle de Weimar la visibilité qui devrait être la sienne dans les circonstances décrites, quatre recommandations devraient être énoncées ici :

1. Pour compléter le grand nombre de réunions ministérielles trilatérales de presque tous les départements ministériels sous le signe du Triangle de Weimar, organisation d'une première rencontre des ministres chargés de la science et de la technologie dans les trois pays.
2. Discussion du thème Science et Technologie lors du prochain 'Sommet de Weimar'. L'Appel de Varsovie lancé par le Premier ministre François Fillon le 30.04.2009 pourrait fournir l'impulsion politique nécessaire à cet effet.
3. Les résultats des deux grands forums franco-allemand et germano-polonais sur la recherche (à Paris le 29.02.2008 et à Leipzig le 22.04.2008) devraient être analysés dès que possible, dans un groupe de travail *ad hoc* des trois pays restant à créer, pour établir de quelle façon et dans quels domaines leur mise en œuvre dans le cadre du Triangle de Weimar apparaît possible et est politiquement souhaitable.
4. A l'instar de l'Association franco-allemande pour la Science et la Technologie (DFGWT/AFAST) qui a été fondée en application d'une Déclaration commune des Chefs de gouvernement français et allemand émise en 1981, création – amorcée elle-même à l'initiative des chefs de Gouvernement ou des ministres de la Recherche des trois pays – d'une Association franco-germano-polonaise pour la Science et la Technologie en tant que partenariat public-privé (*'private-public partnership'*) en collaboration avec les représentants de la Science et de l'industrie de la recherche des trois pays.

## 10.) Energie et environnement

Alors que l'Allemagne et la France travaillent déjà depuis longtemps en étroite coopération dans les domaines de la planification et de l'efficacité énergétiques, de la sûreté nucléaire ainsi que du développement de nouvelles formes d'énergie, ce thème qui est également central dans le contexte européen plus vaste, n'a fait son entrée que très tardivement à l'ordre du jour du Triangle de Weimar. (Cf. chapitre 9.101). La raison en est peut-être le degré de dépendance très divers des trois pays vis-à-vis des importations d'énergie : pour l'Allemagne : 65,1%, pour la France : 54,5% et pour la Pologne – du fait de ses ressources en charbon abondantes –

seulement 18,4% . L'Allemagne, la France et la Pologne, ne serait-ce que du fait de leurs positions contrastées sur l'importance de l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique national, représentent un bon aperçu du spectre d'opinion dans l'UE.

Sur le thème de la coopération en matière de politique énergétique, lors des derniers entretiens du sommet à Weimar le 5.12.2006, la chancelière Merkel et les présidents Chirac et Kaczynski avaient conclu : « [...] nous nous efforcerons de mettre en place une politique énergétique pour l'Europe menée dans un esprit de solidarité et nous coordonnerons étroitement nos positions en la matière. » Depuis lors, ce thème a sans cesse été évoqué dans le contexte du Triangle de Weimar. Dans une interview à la presse le 5.4.2008, à propos de la Pologne, le ministre des Affaires étrangères allemand a rappelé la responsabilité commune en matière de sécurité énergétique et de protection du climat. De même, les questions de politique énergétique et climatique étaient à l'ordre du jour de la dernière réunion des Commissions des Affaires européennes des trois parlements, le 7.10.2008 à Paris. Les trois secrétaires d'Etat aux Affaires européennes Mikolaj Dowgielewicz, Günter Gloser et Jean-Pierre Jouyet ont débattu entre autres des questions de diversification énergétique et de sécurité de l'approvisionnement en énergie lors de leur rencontre trilatérale à Paris le 7.11.2008. Les trois secrétaires d'Etat ont souligné à cette occasion que les objectifs « 3 x 20 » (augmentation de la proportion d'énergies renouvelables, réduction des gaz à effet de serre et amélioration de l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2010) étaient toujours d'actualité. Dans un discours prononcé à Berlin le 6.12.2008, le ministre polonais des Affaires étrangères Radosław Sikorski, a également attiré l'attention sur l'importance de ce thème pour une initiative commune des trois pays visant à contribuer à la politique énergétique européenne. Les positions communes des trois pays n'ont entre-temps pas été encore mises au point.

Le thème de la *recherche énergétique* ne s'est trouvé jusqu'à présent qu'une seule fois au centre des réflexions du Triangle de Weimar grâce à une manifestation organisée à Varsovie à laquelle le Comité du Triangle de Weimar participait aux côtés de partenaires français et polonais. La Conférence des experts de Varsovie a été la première manifestation trilatérale après l'admission de la Pologne comme membre à part entière de l'Union européenne. Elle s'inscrivait dans le suivi d'un « *Colloque franco-allemand 'Energie en Europe'* » organisé à Paris.

Il est suggéré que les thèmes de la sécurité et de la recherche énergétique et les questions de coopération dans les domaines des politiques de l'environnement et du climat, qui y sont étroitement liées, fassent l'objet de l'une des prochaines réunions au niveau politique dans le format Weimar. A l'instar de l'Allemagne et de la France, la Pologne devrait également nommer des coordinateurs pour la coopération régionale en matière d'interconnexion pour l'électricité et le gaz. La Pologne devrait également trouver sa place dans le projet de mise en place de mécanismes de coordination et de solidarité dans les domaines de l'électricité, du pétrole et du gaz. Le groupe de travail franco-allemand « Energie » s'est réuni pour la première fois le 29.6.2009. Il devrait être envisagé d'associer à l'avenir un observateur polonais et dans un deuxième temps, de faire du groupe de travail un groupe trilatéral.

Indépendamment des positions de politique européenne qui doivent être élaborées en commun, il apparaît particulièrement important d'associer plus systématiquement que jusqu'à présent les instituts de recherche polonais à un échange d'expériences et à des groupements de recherche disposant d'établissements analogues en Allemagne et en France.

## 11.) Jumelages municipaux

Dans les communications officielles relatives au Triangle de Weimar, on aime toujours à attirer l'attention sur le 'réseau exemplaire' de jumelages trilatéraux de villes et communes, de collectivités territoriales, d'associations et de groupements, qui tissent un maillage toujours plus serré entre organisations de la société civile des trois pays. Dans ces déclarations, les relations bilatérales entre la France et l'Allemagne d'une part, et celles entre l'Allemagne et la Pologne d'autre part, sont souvent juxtaposées. Mais cela ne permet en rien de 'weimarisier' ces jumelages. (Chapitre 9.1).

Il existe environ 2.000 jumelages de communes allemandes avec des communes françaises, de même que 366 jumelages avec des communes polonaises. On dénombre 194 jumelages franco-polonais. Les jumelages de villes allemandes et françaises avec des communes polonaises ont presque tous été créés après 1989.

Les jumelages trilatéraux, c'est-à-dire la coopération contractuelle entre villes ou communes des trois pays, sont extrêmement rares.

Le concept de Triangle de Weimar n'est visiblement pas assez créateur d'identité pour qu'il puisse être question d'une 'weimarisation' des jumelages municipaux.

Cependant il ne faudrait pas se bercer d'illusions quant à l'intensité et à la vitalité des jumelages bilatéraux et - dans une mesure encore plus faible - trilatéraux. On ne peut tirer des seules listes statistiques des jumelages municipaux aucune conclusion sur l'intensité de ceux-ci. Les représentants municipaux rapportent que l'utilité des nombreux jumelages municipaux apparus au cours de deux vagues, celle de l'euphorie européenne des années 50 puis celle de l'euphorie du 'tournant' des années 90 est difficile à faire comprendre à la génération actuelle. Cela vaut également pour les associations amicales des trois pays (cf. le § 16 du présent document).

Des études récentes sur les jumelages municipaux arrivent à la conclusion que de nombreux liens entre villes 'n'existent plus que sur le papier' : « *Les jumelages sont un modèle en fin de série* ». (Generalanzeiger, Bonn 25/26.4.2009). L'association « Cités unies » en France a enquêté en 2007 par sondage sur 300 jumelages municipaux franco-allemands : « 70% sont supposés actifs » (N.D.T. : en français dans le texte). Si tel est déjà le cas au niveau de la relation bilatérale, des jumelages municipaux trilatéraux s'avèreront d'autant plus compliqués.

Pourtant, il est indéniable qu'il est souhaitable, pour le renforcement de l'entente entre l'Allemagne, la France et la Pologne, de soutenir autant que faire se peut ces contacts trilatéraux en tant que rapports vécus entre communes et de les développer systématiquement. Les données susmentionnées montrent qu'il existe un large potentiel d'expansion qui peut être exploité dans la mesure où les citoyens et les institutions y verront un intérêt ou si l'on peut leur en démontrer l'utilité. Pour ce faire, il faut des initiatives ciblées et des personnalités dans les trois pays qui acceptent de s'engager sur ce thème. Ainsi, dans un contexte bilatéral, l'Association des maires de France a organisé à Paris au Palais du Luxembourg le 21.10.2006 une manifestation sur le thème « La coopération entre villes et communes françaises et allemandes dans l'Europe des 25 ». Il est suggéré ici d'organiser pour la première fois une rencontre analogue pour les villes d'Allemagne, de France et de Pologne intéressées par cette coopération.

Il est en outre recommandé de constituer une banque de données des jumelages municipaux trilatéraux existants et, à travers le recensement et la publication des exemples de 'meilleures pratiques', d'encourager et de faciliter l'expansion de ces jumelages.

## 12.) Coopération trilatérale des régions

Des rencontres entre collectivités locales des trois pays se sont déroulées le 7.6.2000 ('Déclaration de Malopolska') et les 14/15.9.2006 – à ces deux reprises à Cracovie. Les rencontres auxquelles ont donné lieu ces manifestations, plus que nombre d'autres initiatives sous l'égide du Triangle de Weimar, ont fait l'effet d'une amorce initiale positive et de grande portée:

Le processus de "décentralisation du Triangle de Weimar", qui a lieu au niveau des voïvodies, des Länder, des régions, des métropoles (capitales de ces régions), mais aussi au niveau des divisions administratives plus petites comme les communes, est un complément bienvenu à la politique extérieure des Etats. Il est apparu que, pour 25% des projets réalisés dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG IIIC, les autonomies administratives des pays du Triangle étaient les bénéficiaires des subventions. Les autorités régionales polonaises, allemandes et françaises peuvent ainsi, conformément à leurs propres exigences, influencer plus fortement sur la forme de la politique régionale et la politique de cohésion de l'Union européenne.

La coopération régionale dans le cadre du Triangle de Weimar répond aux fréquentes demandes d'identification de nouveaux territoires pour la coopération trilatérale. Des initiatives telles que "Triereg" ou "InterMareC" permettent en fin de compte d'institutionnaliser la "coopération de Weimar", ce que réclament depuis des années hommes politiques et experts.

La coopération transfrontalière trilatérale a donné naissance à un "*mécanisme spiritus-movens*" (Helena Wyligala, chapitre 9.31) reposant sur la constatation qu'une impulsion politique émanant du niveau central déclenche des initiatives au niveau des villes et des régions et inversement. Confirmation en est donnée par le fait que dans les lieux où se sont déroulées des rencontres officielles du Triangle de Weimar, des coopérations transrégionales ont par la suite été mises en oeuvre. Cette coopération démontre aussi l'exactitude de l'hypothèse selon laquelle l'activation des associations locales est une condition nécessaire à un développement efficace du "Triangle". Les projets portés par les autonomies administratives qui sont perçues comme proches du citoyen accroissent les possibilités d'identification et la signification du "grand Triangle de Weimar" dans la société. La participation des associations locales de Pologne, d'Allemagne et de France aux projets relevant du cadre du "petit triangle de Weimar" peut contribuer à approfondir le processus d'intégration dans l'Union européenne.

Même si les expériences engrangées jusqu'à présent en matière de coopération régionale trilatérale comptent parmi les exemples les plus réussis d'utilité d'un triangle de Weimar proche des citoyens (cf. chapitre 9.2), la totalité des voïvodies, des Länder et des régions n'y participe pas, loin s'en faut. Là se trouve un fort potentiel de développement. Pour le mobiliser, on peut recourir aux expériences du domaine bilatéral, ainsi par exemple à l'initiative du premier ministre français de l'époque, Jean-Pierre Raffarin, qui avait réuni à Poitiers les 27 et 28 octobre 2003 six

ministres-présidents des Länder allemands et 13 présidents de régions françaises pour un échange d'expériences et l'élaboration de projets concrets (réseaux communs de compétences, mobilité des jeunes, enseignement des langues, etc.).

Les expériences de coopération transfrontalière dans d'autres parties de l'UE devraient être systématiquement mises à profit pour la coopération trilatérale. Le comité des régions de l'UE peut tout particulièrement être utile ici en sa qualité d'organe consultatif des collectivités locales et régionales.

Nous demandons en conséquence que soit donnée une suite aux deux conférences régionales franco-germano-polonaises de Cracovie qui ont été couronnées de succès – avec l'ambition d'intégrer le plus possible toutes les régions – selon un rythme fixe de 2 à 3 ans dans les pays du Triangle de Weimar, en alternance.

### **13.) Coopération culturelle**

La coopération en matière de politique culturelle occupait déjà une place centrale dans la Déclaration commune des trois pères fondateurs du Triangle de Weimar le 29 août 1991. Aucun autre thème, si ce n'est celui concernant la nécessité d'intensifier les rencontres trilatérales de jeunes, n'a été aussi souvent évoqué dans les déclarations des sommets de Weimar que celui de la coopération culturelle des trois pays. A la suite du sommet de Weimar de 1997 à Poznan, les ministres des Affaires étrangères de l'époque, Joschka Fischer, Bronislaw Geremek et Hubert Védrine, ont expressément demandé lors de leur rencontre du 6 janvier 1999 *"d'élargir et de soutenir les manifestations culturelles trilatérales"*. Ils ont par ailleurs proposé de *"relier les échanges de jeunes et les échanges culturels des trois pays en organisant un festival franco-germano-polonais permettant de rapprocher davantage l'office franco-allemand pour la jeunesse et l'office germano-polonais pour la jeunesse"*. On ne sait si des mesures ont été lancées pour concrétiser cette proposition initiale. Mais il faudrait la reprendre en compte.

Au fil des ans, différentes manifestations se sont déroulées sous le label du "Triangle de Weimar". Une trentaine de projets présentés dans le chapitre 9.51 illustrent le vaste champ des possibilités. Une approche systématique de cet important domaine thématique n'a pas encore été tentée.

Le 16 juillet 2007 a eu lieu à Paris, à l'invitation de la Direction générale de la Coopération Internationale et du Développement du ministère français des Affaires étrangères, une manifestation destinée à intensifier les relations culturelles franco-allemandes. Nous suggérons ici d'organiser une rencontre – trilatérale - de même orientation stratégique, à l'intention des responsables des relations culturelles en Allemagne, en France et en Pologne. Un inventaire commun des possibilités offertes, malgré tous les goulots d'étranglement financiers, pour des projets communs placés sous l'égide du Triangle de Weimar constituerait une première étape vers l'élaboration d'un concept pluriannuel dans le domaine de la coopération culturelle.

### **14.) Médias**

Sous l'intitulé "Société civile, culture et médias", les participants aux "entretiens du sommet de Weimar" ont régulièrement souligné l'importance des médias dans les

trois pays pour diffuser l'idée-force du triangle de Weimar, celle d'une coopération franco-germano-polonaise intense "à tous les niveaux et sur toute la largeur du spectre de l'existence". A la différence de ce qui se passe dans les relations bilatérales franco-allemandes et, de plus en plus aussi, dans les relations germano-polonaises, la perception par les médias de la coopération trilatérale des trois pays impliqués est plutôt rudimentaire. (cf. chapitre 9.8). Elle se limite la plupart du temps au compte-rendu de rencontres officielles, c'est-à-dire des rencontres au sommet et des rencontres ministérielles. Lorsque celles-ci sont annulées ou reportées "sine die", comme on a pu l'observer récemment, le Triangle de Weimar ne donne lieu à aucune information digne d'intérêt pour les journalistes. Ce n'est que dans les revues spécialisées en sciences politiques que le Triangle de Weimar suscite un intérêt intellectuel intact.

Pour faire passer auprès du public la conception du Triangle de Weimar que les hauts responsables des trois pays estiment politiquement importante mais qui demeure relativement abstraite, il serait nécessaire d'organiser régulièrement – et non pas seulement dans les intervalles de deux à trois ans entre les conférences au sommet - des entretiens approfondis sur des thèmes choisis à l'intention des représentants des médias.

Par ailleurs, les portails internet officiels franco-allemand et germano-polonais qui sont alimentés de manière bilatérale en allemand et en français et en allemand et en polonais par les ministères des affaires étrangères des pays à Berlin, Paris et Varsovie, devraient être complétés par un portail internet trilatéral trilingue franco-germano-polonais. La page d'accueil qui est gérée par du personnel bénévole du comité du Triangle de Weimar ne contient actuellement pour l'essentiel que des contributions en langue allemande.

## 15.) Economie

Les économies des trois pays du Triangle de Weimar sont étroitement imbriquées. La présence économique de la France et de l'Allemagne en Pologne est du reste incomparablement plus importante que celle de la Pologne en France et en Allemagne.

Les balances commerciales de la France et de la Pologne sont toutes deux fortement déficitaires dans leurs échanges avec l'Allemagne.

En ce qui concerne l'afflux d'investissements directs en Pologne en 2007, la France et l'Allemagne occupent les deux premières places avec environ 17% de l'ensemble des investissements directs étrangers. La Pologne en tant que lieu d'implantation d'activités économiques continue d'être attractive pour les investisseurs étrangers. Dans un classement des nouveaux emplois créés en 2008 dans 10 pays européens par des investisseurs étrangers, la Pologne occupe la deuxième place (après la Grande-Bretagne), la France la troisième place et l'Allemagne la septième.

Les données fournies au chapitre 9.9 montrent clairement l'étroitesse des relations économiques bilatérales entre les trois Etats.

Les relations économiques trilatérales quant à elles se limitent à des projets ou à des entreprises isolés qui ne pouvaient jusqu'à présent ni être présentés en bloc dans les statistiques ni être reproduits du fait de la structure des statistiques qui ne sont conçues que pour des processus bilatéraux. Contrairement à la plupart des autres

thèmes qui jouent dans ce chapitre un rôle particulier pour une coopération ciblée des Etats partenaires du Triangle de Weimar, l'économie suit ses propres lois. Les entretiens économiques trilatéraux se tiennent donc tout au plus dans le cadre de rencontres destinées à promouvoir la coopération régionale (chapitre 9.2).

## **16.) Associations nationales et autres groupements de la société civile**

Outre les deux Offices pour la jeunesse (chapitre 9.4), ce sont essentiellement les nombreuses associations franco-allemandes, les sociétés germano-polonaises et franco-polonaises qui, avec un nombre total d'adhérents dans les trois pays estimé à 50 000 environ (chapitre 9.1.2.3), constituent pour ainsi dire l'épine dorsale de la coopération bilatérale et – à partir de là - aussi de la coopération trilatérale des sociétés civiles du Triangle de Weimar. Mais, comme nous l'avons déjà indiqué dans la section 10 en relation avec les jumelages de villes, une simple addition des statistiques bilatérales ne permet aucune conclusion sur l'importance des interpénétrations des sociétés civiles à l'échelle trilatérale faute d'informations chiffrées sur lesquelles s'appuyer. La baisse d'intérêt, unanimement déplorée, des populations à l'égard des questions de politique européenne lors des élections au Parlement européen de 2009 va de pair avec le recul général de la volonté, notamment de la part des jeunes, de s'engager personnellement dans des associations qui se consacrent à entretenir l'amitié entre la France, l'Allemagne et la Pologne, considérée entre temps comme naturelle.

La constatation que l'intégration européenne fait de plus en plus l'objet de l'intérêt des élites politiques et économiques mais qu'elle laisse plutôt indifférente la plus grande partie de la population vaut également pour le développement du Triangle de Weimar.

Il est donc réjouissant que la Fédération allemande regroupant les associations franco-allemandes en Allemagne (VDFG) ait décidé lors de son assemblée générale commune avec la Fédération française (FAFA) le 20 septembre 2008 à Rosny-sous-Bois de modifier son nom pour adopter – selon le modèle de la FAFA – celui de Fédération des associations franco-allemandes pour l'Europe. La Fédération française a chargé spécifiquement l'un de ses vice-présidents d'élaborer des propositions pour renforcer la coopération avec la Pologne dans le cadre du Triangle de Weimar. Les sites internet des deux fédérations relatent de plus en plus souvent aussi les activités du Triangle de Weimar.

Nous suggérons donc que les représentants des associations bilatérales de pays en Allemagne, en France et en Pologne se réunissent au moins une fois par an au niveau national et prévoient périodiquement, sous l'égide du Triangle de Weimar, des événements communs sous la forme de manifestations ayant un impact sur le public. Il serait illusoire de souhaiter que naisse en Allemagne, en France et en Pologne une multitude d'associations spécifiques franco-germano-polonaises, mais on peut imaginer une ouverture partielle prudente des associations bilatérales existantes. Un rassemblement des nombreux groupements sociaux qui se réclament du Triangle de Weimar au sein d'un "forum de dialogue du Triangle de Weimar" se réunissant périodiquement (cf. section 3 de ce chapitre) conférerait à l'idée de la coopération franco-germano-polonaise l'ancrage dans la société civile qui lui fait défaut jusqu'à présent.